

Un appel de Txetx Etcheverry, militant abertzale, Pays basque Nord

Pour nos enfants, votons NON !

À quelques jours du référendum du 29 mai, au terme d'un débat qui a été exceptionnellement riche, abordant de manière sérieuse tous les enjeux de l'adoption ou du rejet du « Traité établissant une Constitution pour l'Europe » (TCE), l'heure de vérité approche. Essayons de discerner quel est l'enjeu essentiel du référendum ?

Un dilemme bien compréhensible

Si l'on s'en tient uniquement à la partie purement institutionnelle, 60 articles sur les 448 que contient le texte, nous en restons dans le débat vieux comme le monde : la bouteille est-elle à moitié vide ou à moitié pleine ?

Les partisans du non disent que ce traité constitutionnel est largement insuffisant et que les institutions que l'on construit ainsi – pour longtemps – sont anti-démocratiques du fait notamment de l'absence de pouvoirs réels pour le parlement issu du suffrage universel face à un exécutif sans contre-pouvoirs.

Les partisans du oui reconnaissent cette insuffisance mais affirment que le TCE contient des améliorations par rapport au fonctionnement actuel, qui est encore plus anti-démocratique. Ils disent, et c'est un argument qui pèse beaucoup, que si l'on ne ratifie pas le TCE, on en restera à la situation antérieure, donc à quelque chose d'encore moins bien.¹

Il y a là un vrai dilemme, un choix qui est un pari sur l'avenir et qu'il convient de respecter, quelque soit le camp ou le choix concerné. Nous hésitons tous et toutes parce que nous restons enfermés dans cette grille de débat là. Or, le problème essentiel est ailleurs. Cette constitution² crée un *précédent historique* : en plus de fixer les règles du jeu, elle va fixer le jeu lui-même !

Précédent historique :

325 articles sur 448 définissent pour très longtemps (« 50 ans » prévoit Giscard) les politiques de l'Union. Ils figent ainsi de manière constitutionnelle les orientations

¹ Cet argument est quand même surprenant pour ceux et celles qui se souviennent qu'il y a un peu plus d'un an, avant que le fameux TCE ne commence à être contesté, les mêmes gens nous expliquaient que produire un nouveau Traité, à portée constitutionnelle c'est-à-dire modifiant le fonctionnement des institutions européennes, était incontournable. Personne alors ne pouvait imaginer défendre le statu quo, vouloir en rester à la situation antérieure, parce que la règle de l'unanimité à tous les niveaux entraînait automatiquement la paralysie de l'Europe des 25, et que personne, dans cette même Europe, ne voulait de cette paralysie ! S'il était tellement obligatoire de rénover les règles de fonctionnement institutionnelles – et c'est effectivement le cas – qui peut donc croire que l'on en restera à l'antérieur parce qu'on aura refusé cette version-là de la réforme institutionnelle ? Comment ne pas penser que cette paralysie prévisible n'obligera pas à anticiper la production d'un nouveau TCE, sans le copier-coller des traités antérieurs et avec plus de pouvoir pour le parlement européen, puisque le rejet du TCE se sera fondé sur ces 2 grandes pierres d'achoppement ?

² On a beau nous dire aujourd'hui qu'il ne s'agit que d'un Traité, à portée constitutionnelle certes mais un traité « comme d'hab' », une fois le TCE adopté, il est évident que les mêmes nous diront qu'il s'agit d'une constitution à part entière, avec la même légitimité et la même intangibilité, en ayant créé là un précédent historique : en plus de fixer les règles du jeu, le TCE se permet de figer le jeu lui-même. 325 articles sur 448 figent de manière constitutionnelle les orientations générales des politiques de transport, d'agriculture, d'aménagement du territoire...

globales en matière d'aménagement du territoire, de politiques agricole, de politiques de transport...

Ces articles, une fois adoptés, ne seront pas modifiables et il n'est pas vrai qu'il ne s'agira là que d'une reconduction de la même situation que nous subissons aujourd'hui.³

C'est bien ça qui est le plus grave, de très loin, dans ce qu'on nous propose de faire.

Comprenons bien ce dont il est question, c'est-à-dire ces 325 articles figeant les orientations sociales, politiques et économiques qui émanent des Traités antérieurs (Nice, Amsterdam, Maastricht etc.). Ces traités sont le reflet d'une époque bien précise : celle qui a suivi les victoires de Reagan et de Thatcher, la chute du Mur de Berlin etc. événements qui ont consacré la victoire du Libéralisme, voir de l'ultra-libéralisme. Le « Socialisme » des pays de l'Est ayant échoué, une génération entière a cru qu'il n'y avait pas d'autre alternative !!!

Hypothéquer l'avenir de nos enfants...

Mais depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Le libéralisme à tout crin a montré ses limites, les horreurs de ses excès, son efficacité intrinsèque au regard d'objectifs tels qu'un minimum de justice sociale au niveau planétaire, que le respect des grands équilibres écologiques etc.

Les premières prises de conscience liées à ces constats sont apparues : mouvement alter-mondialiste, forum sociaux mondiaux ou européens etc. Ces grandes tendances vont s'accroître dans l'avenir et il ne faut pas être devin pour comprendre que les générations qui nous suivent ne négocieront pas du tout les mêmes Traités européens, n'envisageront pas du tout les mêmes politiques agricoles ou des transports...

N'est-ce pas en anticipant ce phénomène (qui se ressent déjà clairement en comparant les espoirs nouveaux des années Porto Alegre à la résignation démobilisatrice des années Davos) que nos « décideurs » de toujours – dirigeants des multinationales, technocrates et carriéristes politiques à leur service – auraient pu vouloir tenter ce précédent historique : constitutionnaliser les orientations globales des politiques sociales et économiques actuelles, dépendant du rapport de forces et du niveau de conscience d'aujourd'hui, après avoir constaté que ce rapport et ce niveau étaient en train de changer en leur défaveur... Les petites améliorations de fonctionnement des institutions européennes n'étant – dans cette hypothèse – non pas la raison d'être de ce TCE mais très cyniquement le faire-valoir d'un autre objectif bien précis : cette constitutionnalisation de choses qui devraient toujours relever du débat et de la décision conjoncturels.

... ou préserver leurs libertés et intérêts fondamentaux ?

Même sans à avoir à leur prêter de tels noirs calculs (gardons nous quand même d'être naïfs dans ce domaine), il nous reste les conséquences concrètes, objectives : dans 20 ans, dans 40 ans, nos enfants, les enfants de nos enfants, ne pourront pas légiférer normalement, comme nous pouvons le faire actuellement, sur un certain

³ Ces règles ne seront pas modifiables ! Et ceux qui disent que c'est déjà le cas travestissent la vérité : ce n'est effectivement pas évident de modifier les Traités antérieurs car tout cela fonctionne à l'unanimité (à douze). Mais demain, pour modifier la moindre virgule du TCE, il faudra l'unanimité de 25 Etats, avec des cultures et des passés très différents et dont certains sont aujourd'hui très pauvres ou particulièrement petits. Il y aura toujours un groupe de multinationales, ou tout simplement les USA, prêts à déboursier quelques milliards de dollars d'investissements en contre-partie d'un veto à toute modification du TCE nuisant à leurs intérêts particuliers.

nombre de points très concrets comme les orientations de politique agricole, la recherche et l'environnement, la politique commerciale ou encore les grandes stratégies en matière de transports.

Ils ne pourront pas le faire parce que nous aurons accepté ce 29 mai 2005 de constitutionnaliser, c'est-à-dire de rendre non modifiables, des points qui relèvent normalement – du moins jusqu'à aujourd'hui – du domaine de la loi courante, dépendant elle-même des majorités courantes (50 % plus une voix).

Ce que jamais dans notre histoire, ceux qui nous ont précédé n'avaient imaginé nous faire, accepterons-nous de l'entériner pour les générations qui nous suivent ? Accepterons-nous de les déposséder de cette liberté fondamentale de légiférer normalement sur leur présent, sur tous les domaines de leur vie quotidienne ? Sommes-nous aussi sûrs que cela de savoir aujourd'hui mieux qu'eux ce qu'il sera bon de faire en 2030, en 2050 en matière d'environnement, d'aide humanitaire, d'énergie, de transports, de politiques agricoles... ?

Un vote lourd de conséquences :

C'est essentiellement en ces termes que se situe l'enjeu de notre vote ce dimanche 29 mai 2005 :

– pensons au précédent historique que nous créons en votant oui, que nous laissons se créer en votant blanc ou en s'abstenant.

– ne constitutionnalisons pas, pour la première fois de notre histoire, le jeu en même temps que les règles du jeu.

– respectons le libre arbitre des générations à venir, leur liberté de décider elles-mêmes ce qui est bon ou non pour elles, sauvegardons la possibilité de nos enfants de s'attaquer de manière adaptée aux problèmes – très certainement énormes – auxquels ils seront confrontés quand ils auront notre âge.

Le 29 Mai 2005, votons NON !

Txetx Etcheverry, militant abertzale, Pays basque Nord
<ipar@mrafundazioa.org>